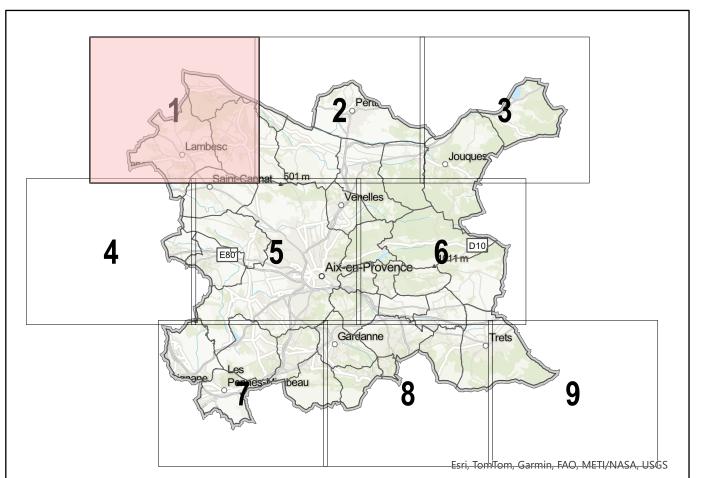


## **Annexe informative**

Servitude d'Utilité Publique - Planche 1



## PLUi du Pays d'Aix approuvé le 05 décembre 2025



1/20 000 format A0 Fond de plan : DGFiP cadastre

AiX MARSEILLE PROVENCE

Ce document est une représentation des servitudes d'utilité publique en vigueur affectant l'utilisation des sols. Il est de nature informative : il ne se substitue ni à la consultation des gestionnaires, ni à celle des plans annexés au dossier instaurant la servitude, ou au PLUi.

## Patrimoine naturel EL9 - Servitude de passage sur le littoral

AS1 - Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine

AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles

EL10 - Cœur de parc national

Patrimoine culturel

AC1 - Mesures de classement et d'inscription des monuments historiques

AC1 - Protections des abords des monuments historiques - Périmètre Délimité

AC1 - Protections des abords des monuments historiques - Rayon des 500m

AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés
AC4 - Sites patrimoniaux remarquables

Canalisations

A2 - Servitude de passage des conduites

d'irrigation

A5 - Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

EL3 - Servitude de halage et de marchepied

Energie

 I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
I3 - Servitudes relatives à l'établissement

13 - Servitudes relatives à l'établissement
 des canalisations de transport de gaz,
 d'hydrocarbures et de produits chimiques

12 - Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique
11 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz

11 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport d'hydrocarbures

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de produits chimiques

Infrastructures terrestres et maritimes

EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération

T1 - Servitude relative aux voies ferrées - Visibilité sur les voies publiques

Circulation aérienne

T5 - Servitude aéronautique de dégagement (civile)

T8 - Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

Télécommunication

PT1 - Servitudes instituées au bénéfice des

centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique

PT2 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

PT3 - Servitude attachée aux réseaux de

télécommunications

Défense nationale

AR1 - Servitude de champs de vue concernant la détermination et la conservation des postes électro-

AR2 - Servitude liée aux ouvrages de défense des côtes ou de sécurité maritime
AR3 - Servitudes autour des magasins et

établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs

AR5 - Servitude relative aux fortifications, places-fortes, postes et ouvrages militaires

AR6 - Servitude aux abords des champs de tir

Salubrité publique

INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Cimetière

INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Servitude

AS2 - Servitude de protection des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers

Sécurité publique

PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (PPRM)

PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique PM3 - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

EL2 - Servitudes en zones submersibles des fleuves

A9 - Zone agricole protégée

